

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 septembre 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 septembre à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

| Présents | |
|----------------------------|--|
| <i>Bouxières-aux-Dames</i> | MME LOZINGUEZ – M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA |
| <i>Champigneulles</i> | MME PLAYE – M. DETHOU – M. VERGANCE |
| <i>Custines</i> | MME HENRY |
| <i>Faulx</i> | MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU) |
| <i>Frouard</i> | M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA |
| <i>Lay-St-Christophe</i> | MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART |
| <i>Liverdun</i> | M. BERNARDO - MME DILLMANN - M. DOSE – MME GUENSER - M. HUET - M. KOCH |
| <i>Malleloy</i> | MME DOUGOUD |
| <i>Pompey</i> | M. TROGRIC – M. FALCETTA - MME GEOFFROY – M. KUHN |
| <i>Saizerais</i> | M. HALLIER |
| Absents représentés | |
| <i>Bouxières-aux-Dames</i> | M. LAPORTE à M. MACHADO |
| <i>Champigneulles</i> | M. FELICANI à M. DETHOU MME SCHREIBER à M. VERGANCE M. MARLIN à MME PLAYE |
| <i>Custines</i> | M. JULIEN à MME HENRY |
| <i>Frouard</i> | MME FOUET à M. TRANCHINA |
| <i>Marbache</i> | M. MAXANT à M. TROGRIC (Pompey) |
| <i>Millery</i> | M. BERGEROT à MME LEPRUN (Faulx) |
| <i>Pompey</i> | MME VILLEMIN à M. FALCETTA |
| Excusés | |
| <i>Champigneulles</i> | MME SCHWARZ |
| <i>Custines</i> | M. VERY |
| <i>Montenoy</i> | M. POINT |

N°18 – DA du 27/09/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) du Val de Lorraine entre la Région Grand Est et les EPCI dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Le SRDEII constitue la stratégie territoriale concertée de la Région Grand Est pour proposer une réponse aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est.

Le Bassin de Pompey, avec le PETR Val de Lorraine et les autres Communautés de Communes du PETR, décident d'agir ensemble avec la Région au service de cette ambition de façon complémentaire, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux.

Ce POCE se présente sous la forme d'une convention de partenariat centrée sur des priorités partagées que le Bassin de Pompey avec le PETR et la Région ont identifié. Il se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Il a une double finalité :

- lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre le Bassin de Pompey avec le PETR et la Région ;
- Identifier des actions structurantes en termes de développement économique, d'innovation et de tourisme.

Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à :

- répondre aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic de la situation économique du territoire,
- valoriser les atouts et la valeur ajoutée du territoire,
- optimiser l'offre d'équipements et de services aux entreprises,
- maximiser ensemble l'effet levier commun au service de l'économie et de l'innovation territoriale,
- permettre aux EPCI d'octroyer des aides directes aux entreprises ou aux accompagnateurs d'entreprise en complément.

Ce document se décompose en 5 parties présentant :

- les caractéristiques socio-économiques du territoire,
- l'environnement de notre bassin de vie,
- la vision du val de lorraine en matière de développement économique, innovation et internationalisation,
- les enjeux de partenariats.

Sur ces enjeux, 6 priorités ont été identifiées :

- o innovation en entreprises et dans les territoires,
- o maintien des entreprises implantées et soutien à leur développement,
- o création et reprise d'entreprises,
- o immobilier d'entreprise et foncier d'activité et animation des parcs d'activités,
- o attractivité territoriale : promotion touristique et économique du territoire,
- o anticipation et accompagnement des mutations.

Ce POCE fera l'objet ultérieurement d'une convention cadre de partenariat signée pour une durée allant jusqu'au 31/12/2021, qui fixera les principes de collaboration et les engagements réciproques ou complémentaires avec la Région Grand Est dans le champ économique et dans le cadre du SRDEII. Cette convention cadre sera sans incidence financière en tant que telle.

Elle sera révisable en cours de contractualisation si la conjoncture territoriale ou économique le justifie.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le document de présentation du POCE Val de Lorraine et des axes partagés de collaboration avec la Région Grand Est.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180927-18-DE
Date de télétransmission : 03/10/2018
Date de réception préfecture : 03/10/2018